



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL n° 07/2026

Séance du 1 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, premier octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Yann BOUTIER ; Brigitte LOUIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ;

Absents : Dominique HUON ; Marc LE BIHAN

Procuration : Dominique HUON à Isabelle TERTRAIS

Secrétaire de séance : Arnaud LARMET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10 votes pour
Date de convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 24/09/2026

DÉLIBÉRATION 41-2026 : DECISION MODIFICATIVE N°1 (TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL)

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le logement communal 6 bis place de l'église a dû subir d'importants travaux de remise en état suite au départ des locataires.

Ces travaux n'étant pas prévus au BP 2026, elle informe qu'il convient de modifier le budget primitif 2026.

La commune a perçu des sommes notamment en rapport avec les indemnités journalières qu'il convient de répartir comme suit :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses				Recettes		
Compte	Chapitre			Compte	Chapitre	
615228	011	10 500.00€		6419	013	10 500.00€
TOTAL		10 500.00€		TOTAL		10 500.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **VALIDE**

La décision modificative n°1

- **AUTORISE**

Mme le Maire à signer tous documents relatifs

Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, Maire

